

## AVIS AU PUBLIC

**Consultation du public relative à une demande d'enregistrement  
par la société Marcouly d'une installation de stockage de déchets inertes  
située au lieu-dit « La Forêt » sur la commune de Souillac (46)**

La société Marcouly a déposé un dossier de demande d'enregistrement afin de renouveler et d'étendre, pour une durée de 30 ans, l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes située sur la commune de Souillac, au titre de la rubrique 2760-3 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Par arrêté préfectoral n°E-2019-187, une consultation du public est prescrite du 19 août 2019 au 16 septembre 2019 inclus, en mairies de Souillac et Lachapelle-Auzac aux jours et horaires d'ouverture au public, où chacun pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations qui seront consignées sur les registres ouverts à cet effet.

Elles pourront également être adressées par courrier à la direction départementale des territoires du Lot – SG/unité des procédures environnementales – Cité administrative – 127 quai Cavaignac 46000 CAHORS ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [ddt-sg-bp@lot.gouv.fr](mailto:ddt-sg-bp@lot.gouv.fr) durant la même période.

Le présent avis sera affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant la durée de celle-ci, en mairies de Souillac et Lachapelle-Auzac. Cet avis sera également publié sur le site Internet des services de L'État dans le Lot : <http://www.lot.gouv.fr> pendant toute la durée de la consultation du public. Il sera accompagné de la demande de l'exploitant mentionnée à l'article R. 512-46-3 du code de l'environnement.

L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L. 512-7 du code de l'environnement, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Fait à Cahors, le 24 JUIL. 2019

Pour le directeur départemental,  
La directrice adjointe



Cécile DUMAINE-ESCANDE